

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

Le mardi 1^{er} octobre 2024 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, Mickaël BARDOUX, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Audrey JULLIARD, Marlène BOURBON, Clarisse FERRIER.

Pouvoirs : P-J LAURENT à R. SUBRIN (durant son absence), D. AUROUSSET à O. LAROCHE, H. GOUJON à D. MULATON.

Absent : I. FRATELLO.

Secrétaire de séance : M. BOURBON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2024

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES » ET GESTION DES DOSSIERS DE SINISTRES DU CDG69

M. le Maire expose que la Commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance pour se prémunir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents territoriaux, à savoir une compensation des charges liées au maintien de salaire. Son contrat actuel arrive à échéance le 31 décembre 2024. Elle peut à nouveau bénéficier d'un contrat d'assurance groupe sur ces risques statutaires via le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69). Ce dernier s'est chargé de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence avec négociation nécessaire à la souscription de ce contrat d'assurance, d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

En parallèle, le CDG69 assure l'instruction des dossiers de sinistres et la gestion des actes afférents aux garanties souscrites, de même qu'un rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes. Il convient donc de participer aux frais inhérents à la gestion administrative des dossiers, dans le cadre d'une convention.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les taux des prestations négociés pour la Commune par le CDG69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,
- DÉCIDE d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions suivantes :
 - désignation des risques assurés : « Tous les risques » : Décès, Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Longue maladie, maladie longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique, Mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire,
 - formule de franchise par arrêt : 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire,

- taux : 7,55%
- assiette de cotisation : traitement brut indiciaire, nouvelle bonification indiciaire (NBI), charges patronales pour un taux forfaitaire de 30%,
- DÉCIDE d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime IRCANTEC dans les conditions suivantes :
 - désignation des risques assurés : « Tous les risques » : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Grave maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant, Maladie ordinaire,
 - formule de franchise par arrêt : 10 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire,
 - taux : 1,20%,
 - assiette de cotisation : traitement brut indiciaire, nouvelle bonification indiciaire (NBI), charges patronales pour un taux forfaitaire de 30%,
- AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion avec le CDG69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.
- APPROUVE le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le CDG69, comme suit : gestion des agents CNRACL à 0,30% / gestion des agents IRCANTEC à 0,20%,
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe.

CONVENTION UNIQUE AVEC LE CDG69 POUR LES MISSIONS À ADHÉSION PLURIANUELLE

M. le Maire dit que la Commune confie au CDG69 trois missions (« Médecine préventive », « Inspection hygiène et sécurité », « Retraite (traitement des cohortes) » dans le cadre d'une convention d'une durée de 3 années qui arrive à échéance en 2024. Cette convention est renouvelable tacitement pour la même durée.

À l'occasion de ce renouvellement, le CDG69 propose des évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. le Maire propose de poursuivre dans les nouvelles conditions les 3 missions souscrites à ce jour sur les 8 proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT d'adhérer aux missions suivantes,

Missions	Tarif annuel
Médecine préventive	87 € /agent
Mission d'inspection hygiène et sécurité	Incluse dans la cotisation
Retraite dans le cadre du traitement des cohortes	40 à 60 €/dossier CNRACL

- AUTORISE le Maire à signer les annexes actualisées de la convention,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES RELATIVES AU SUIVI DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

M. le Maire informe du rôle des communes dans le contrôle et le suivi de l'obligation scolaire. À cette fin, le Maire peut solliciter les services de la caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône en vue d'obtenir la liste intégrale des enfants âgés de 3 à 16 ans pour lesquels les parents, résidant sur le territoire communal, sont allocataires.

S'agissant de données personnelles, il convient de préciser les modalités de leur mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de données ci-jointe,
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

CRÉATION D'UN POSTE NON PERMANENT

M. le Maire expose que le nombre d'enfants accueillis à la cantine a conduit à maintenir 2 services à cette rentrée scolaire. La Commission Affaires scolaires a fait un point d'étape avec la nouvelle équipe encadrante et le Ch'ût midi des gones sur le fonctionnement. Il a fait ressortir un surcroît d'activité sur

le temps méridien, qui ne peut être exercé par les agents permanents.

En conséquence, il est proposé de créer un poste occasionnel pour accroissement temporaire d'activité du 1^{er} octobre 2024 au 4 juillet 2025 afin de pourvoir à ce besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer un emploi non permanent, relevant du grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet, à raison de 4 heures hebdomadaires de travail durant les semaine scolaires, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, causé par les 2 services proposés à la cantine, pour une période allant du 1^{er} octobre 2024 au 4 juillet 2025,
- DIT que la rémunération sera fixée par référence à la grille du grade d'adjoint technique,
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

CONVENTION CADRE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPA - ANNÉE 2024

M. le Maire remémore l'adhésion de la commune au service commun de la commande publique de la CCPA, qui permet entre autres des groupements de commandes.

La CCPA propose chaque année une convention-cadre identifiant les marchés prévus dans l'année ; les membres restant libres de s'engager sur les marchés qui les intéressent. Les communes apportent une contribution pour la charge de coordination en fonction des marchés auxquels elles participent.

Pour l'année 2024, il est proposé d'organiser un groupement de commandes dédié à l'achat de prestations d'infogérance pour les systèmes d'information et de prestations d'audit énergétique des bâtiments de la CCPA et des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes ci-jointe,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et tout document pris en application.

ADHÉSION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ 2026-2028 DU SYDER

M. le Maire présente le cadre de la fourniture d'électricité pour les communes, à savoir qu'en employant moins de 10 personnes et ayant un budget n'excédant pas 2 millions d'euros, la Commune est éligible aux tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVa. Depuis une loi du 11 avril 2024, elle peut même l'être pour les puissances supérieures à 36 kVa. Son contrat de fourniture actuel, souscrit via l'UGAP, arrive à terme le 31 décembre 2024.

Le Conseil municipal a choisi en 2023 de renouveler l'achat groupé d'électricité avec l'UGAP pour la période 2025-2027 exclusivement pour l'école dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa, et de soumettre les autres sites aux TRV.

Au regard des incertitudes réglementaires et de la volatilité actuelle du marché, M. le Maire suggère d'adhérer à l'achat groupé d'électricité proposé par le SYDER pour permettre d'avoir une solution le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune à l'achat groupé d'électricité 2026-2028 proposé par le SYDER,
- ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et les documents pris en application.

RÉFECTION ET RÉNOVATION DES COURTS DE TENNIS : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION

M. le Maire rappelle que les 2 courts de tennis, créés dans les années 1980 et mis à disposition des Amateurs de tennis de Sarcey, association affiliée à la Fédération française de tennis, nécessitent pour l'un une réfection totale, et pour l'autre un rafraîchissement. Ces travaux sont indispensables pour garantir leur praticabilité et prévenir les risques pour les pratiquants.

Le montant de travaux est estimé à 43.000 € HT. L'opération est inscrite au budget primitif et pourrait être réalisée sur l'hiver 2024-2025.

Une demande de subvention a été sollicitée auprès du Département et devrait être inférieure à celle escomptée.

Ce projet pourrait être éligible au dispositif de la Région « Financer la construction ou la rénovation d'un équipement sportif destiné à la pratique du Tennis », pour lequel il est proposé de déposer une demande de subvention à partir du plan de financement prévisionnel actualisé suivant :

Coût estimatif global	43.000 € HT	
Département : Appel à projets 2024	10.000 €	(23%)
Région	13.000 €	(30%)
Commune : Fonds propres	20.000 €	(47%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet avec le plan de financement prévisionnel proposé,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'année 2024,
- SOLLICITE une subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 13.000,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

(Arrivée de P-J LAURENT)

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2024/11 DU 9 AVRIL 2024 (AMORTISSEMENT D'UN IMMEUBLE)

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal a délibéré en avril dernier pour amortir l'immeuble situé 45 route de la Cave. Néanmoins, ce bien doit être amorti à hauteur de sa valeur propre, et non à hauteur du coût pour la commune. Il convient donc de modifier la délibération en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer l'amortissement de l'immobilisation n°IMM0001 « Immeuble 45 rte de la Cave » comme suit :
 - valeur de l'immobilisation : 400.000,00 € TTC,
 - durée d'amortissement : 30 ans,
 - selon la méthode linéaire,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

BUDGET - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire poursuit sur la nécessité d'inscrire les crédits suffisants pour l'amortissement de l'immobilisation n°IMM0001 « Immeuble 45 rte de la Cave » en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en section d'investissement en dépenses (chapitre 041) comme recettes (chapitre 021, 040, 041). Les crédits sont prélevés sur le virement entre sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative n°1 du budget de l'année 2024 comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre /Article	DM
023	- 5.646,67 €
042 / 68	+ 5.646,67 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre /Article	DM
/	/
/	/

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chap./Opé./Article	DM
/	/
/	/
041/ 2132	+ 333.844,74 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre /Article	DM
021	- 5.646,67 €
040/ 28132	+ 5.646,67 €
041/ 1025	+ 333.844,74 €

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Rapport d'activités 2023 du SYDER

M. le Maire relate le rapport d'activités 2023 du SYDER, qui a été communiqué au Conseil municipal et est consultable sur le site internet du SYDER.

➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil de marchés passés :

- Perceuse-visseuse : 587,99 € TTC (Junet pro)
- Meuleuse : 309,30 € TTC (Quincaillerie de l'Ouest lyonnais)
- Poteau incendie : 1.597,10 € TTC (Veolia)
- Entretien des hottes du restaurant scolaire : 714,00 € TTC (Dombes hottes nettoyage)

Il informe avoir signé un bail de location en septembre pour un appartement au 45 route de la Cave ; des travaux de rafraîchissement restent néanmoins à réaliser. Il annonce qu'un studio est disponible et qu'un appartement va se libérer fin décembre.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Affaires sociales

Ghislaine CARRIER fait un état des inscriptions à certaines animations de la Semaine bleue : l'atelier de découverte du Qi Gong est complet (12 personnes) avec une grande partie de personnes de Sarcey ; une quinzaine de Sarceyroises et Sarceyrois sont inscrits pour la séance de théâtre (15 personnes). Elle précise que la réussite des ateliers proposés est très variable ; l'atelier « Bien vivre chez soi » avec Soliha a ainsi peu de succès à ce jour. Elle ajoute que Soliha comme l'ALTE69 sont des structures de conseils à appeler avant d'engager des travaux de rénovation énergétique ou d'aménagement de logement.

➤ Bâtiments / Vie associative

Ghislaine CARRIER présente les choix retenus en Commission pour la réhabilitation de l'immeuble de l'épicerie. L'avant-projet définitif (APD) et l'estimatif actualisés sont en cours d'examen.

La demande de permis de construire a été déposée avec un délai d'instruction porté à 5 mois en raison de l'examen de l'accessibilité. Une étude de gestion des eaux pluviales s'avère nécessaire.

Elle informe de la réalisation durant l'été des travaux de sécurisation d'accès au clocher par GRDF.

M. le Maire ajoute que le rafraîchissement des volets du rez-de-chaussée de la mairie est en cours.

Ghislaine CARRIER signale que les nouvelles activités associatives proposées rencontrent un intérêt que ce soit la gym douce (Association des familles) ou le pickleball (AA tennis).

➤ Urbanisme/Voirie

Daniel MULATON recense les autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- route de la Cave : DP accordée pour un générateur photovoltaïque
- chemin de Quicury : DP accordée pour un bloc de climatisation
- chemin de Chatelet : DP accordée pour remplacement de menuiseries extérieures
- chemin de Quartières : DP accordée pour pose de panneaux photovoltaïques
- chemin de Chaplay : PC refusé pour une annexe agricole
- rue Centrale : PC refusé pour reconstruction suite à incendie
- chemin de Chaplay : PC accordé pour une annexe
- chemin du Perrin : PC accordé pour régularisation d'un agrandissement

Il dresse ensuite un état des travaux réalisés ou prévus :

- réparation d'une fuite d'eau sur le chemin rural de Baudy dans l'été,
- fauche de l'ambrosie en bord des voies communales réalisée en août,
- finition faite en septembre des accès à la route de Magny suite à sa réfection,

- travaux budgétés programmés pour fin octobre début novembre, avec une aide financière moindre qu'envisagée. Ils incluront la réfection d'une portion de trottoir rue de la Chana,
- Orange, via SPIE, doit reprendre la dégradation causée à l'occasion du déploiement de la fibre au chemin de Fontlavis/Pied du mont,
- fauchage des voies communautaires à partir du 7 novembre ; l'avancement envisagé n'a pas pu être réalisé. Il sera suivi de celui des voies communales.

➤ Affaires scolaires/Espaces publics

Mickaël BARDOUX fait un retour de la rentrée scolaire :

- équipe fortement renouvelée chez les ATSEM : 2 agents à temps non complet se partagent l'accompagnement de la classe de PS/MS, 1 temps complet avec GS/CE1, 1 en soutien sur le périscolaire et le ménage,
- 4 classes et 5 enseignantes, dont une même enseignante assurant les temps non complets et la décharge de la directrice,
- réunions de rentrée des classes toutes réalisées en septembre,
- exercices incendie (20/09) et intrusion (27/09) réalisés ; celui sur les risques majeurs est prévu en décembre,
- dates des conseils d'école fixées dont le premier le 5 novembre,
- renouvellement de matériel en cours pour le périscolaire.

Il fait un compte-rendu de la commission Affaires scolaires réunie le 24 septembre avec les agents communaux et le Ch'tit midi pour faire un point sur l'organisation, notamment sur le temps méridien, qui a donné lieu à la délibération prise ce jour.

Clarisse FERRIER rapporte les assemblées générales du Ch'tit midi des gones et du Sou des écoles qui se sont enchaînées le même soir.

Le Ch'tit midi des gones a connu une hausse de fréquentation de 7% sur la dernière année scolaire, soit 71 repas/jour ; le coût moyen du repas est estimé à 4,75€ pour 4,50€ facturé. Le recours aux serviettes en tissu est poursuivi, tout comme la semaine du goût. Le bureau est en partie renouvelé avec un nouveau Président.

Le Sou des écoles connaît peu de changement au sein du bureau et a aussi connu une année réussie notamment avec la kermesse. Plusieurs animations sont reconduites (vente de gâteaux, carnaval le 21 mars, kermesse le 28 juin...) et elle propose en plus un loto le 10 novembre au soir.

Mickaël BARDOUX annonce que la remise des prix du fleurissement des Pierres dorées aura lieu le samedi 19 octobre à 14h30 à Bagnols.

L'affichage des projets des étudiants de la MFR lors du forum a suscité de la curiosité mais sans beaucoup de retour.

➤ Enfance / Jeunesse

Delphine NIORT fait un retour de son entretien avec la directrice de l'école sur des animations proposées, en l'occurrence Cultur'en'bus et une intervention sur l'ambroisie.

Elle explique que le Conseil des jeunes sera relancé en octobre et que le club des jeunes devrait être dissolu.

➤ Tourisme / Communication

Audrey JULLIARD remercie pour la distribution de la feuille du tilleul.

Elle rapporte son entretien avec l'office du tourisme du pays de L'Arbresle pour faire un point sur l'offre et le potentiel touristique de la commune et les projets communaux. Elle fait part également de la possibilité d'accueillir une exposition sur les « Murmures du temps ».

Elle rend compte de la réunion tenue ce 30 septembre sur la voie du Tacot : la réflexion autour d'une charte graphique a abouti à un consensus sur un logo, qui viendrait s'apposer sur un mobilier simple (pierre et bois).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Intercommunalité

M. le Maire partage quelques sujets qui étaient à l'ordre du jour de conseil communautaire de la CCPA du 26 septembre auquel les représentants communaux n'ont pu être présents : décisions modificatives, validation des RPQS Assainissement, permis d'aménager pour le pôle multimodal de la gare de Sain Bel, lancement de marchés (infogérance, télésurveillance des stations d'épuration, entretien des espaces verts), création de la Société publique locale (SPL) « Destination Monts du Lyonnais » au 1^{er} janvier 2025.

Il informe du déménagement de la CCPA vers le nouveau siège du 14 au 18 octobre, semaine durant laquelle les services seront peu mobilisables. Il précise que l'accueil du public demeure au 117 rue Pierre Passemard (déchets, espace France services...) où iront ensuite le PIJ et le Coworking.

Enfin, il fait part des démarches entreprises par la CCPA pour aménager le terrain des gens du voyage à la Noyeraie.

M. le Maire revient rapidement sur le comité syndical du SYDER du 23 septembre.

Concernant l'avancement de la démarche performantielle, l'ensemble des luminaires existants (111 au total) ont été remplacés ; des interventions sont encore prévues sur les armoires et l'extension de l'éclairage public au sein de la ZA de la Noyeraie devrait être décalée en fin d'année.

Des travaux de renforcement du réseau électrique du bourg sont également planifiés dans le cadre des autorisations d'urbanisme accordées.

M. le Maire rappelle que le SOL organise une réunion publique sur le projet de SCOT le lundi 14 octobre à 19h00 à son siège à Vaugneray. L'arrêt du projet est prévu pour début 2025 en vue d'une approbation fin 2025/début 2026. Il précise qu'un dossier de concertation est en ligne sur le site internet du syndicat. Il informe également de l'appel à candidatures pour le conseil local de développement de l'Ouest lyonnais.

➤ Divers

En prolongement de la délibération du 16 juillet dernier, M. le Maire présente la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE_{EnR}) de la commune qui sera soumise dans le cadre de la concertation organisée par la CCPA. Elle se limite aux solaires thermique et photovoltaïque sur toiture et ombrières. La concertation devrait s'organiser en octobre à l'échelle de la CCPA et sera relayée par la Commune. À son issue, un débat sera organisé en conseil communautaire avant que le zonage soit soumis à l'approbation du Conseil municipal, puis examiné par le comité régional de l'énergie.

M. le Maire fait néanmoins part du contact en cours pour accueillir une épicerie ambulante une fois par semaine, dans l'attente de la réouverture du commerce. Pour ce dernier, l'appel à manifestation d'intérêts a été publié début septembre, sans candidature à ce jour.

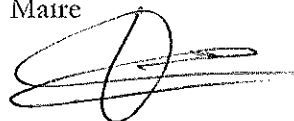
M. le Maire fait un point sur la préparation de la campagne de recensement qui se tiendra du 16 janvier au 15 février 2025. Ghislaine CARRIER sera désignée comme coordinatrice et 2 personnes volontaires sont d'ores et déjà identifiées pour être agents recenseurs.

Il annonce que :

- l'association des amis de la voie du Tacot organise leur randonnée annuelle à Sarcey le 9 novembre.
- les cérémonies commémoratives du 11 novembre débiteront à 10h15 à Sarcey avant de se poursuivre à St-Germain puis à Nuelles.
- la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le mardi 12 novembre.

La séance est levée à 23h30.

Olivier LAROCHE
Maire



Marlène BOURBON
Secrétaire de séance

